****

**TOURNOI DEPARTEMENTAL**

Samedi 10 Septembre 2016

**2 rue Ampère**

**41100 VENDÔME**

**Article 1 :** Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses du Loir et Cher munis de leur licence traditionnelle FFTT. Le classement des joueurs pris en compte sera le classement de la saison 2016/2017 phase 1. Ce tournoi se jouera sur 20 tables. Ouverture de la salle à 8h00.

**Article 2 :** Le tournoi est homologué FFTT n° 001/16. Les résultats seront pris en compte, le coeff. est de 0.5. Le Juge-arbitrage sera assuré par Mr COLAS Eric (JA3)

 **Article 3 :** Les tableaux :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| TABLEAU | CATEGORIE | HORAIRE | TARIF |
| A | Classés 500 à 699 points (<700 points) | 10h30 | 6€/joueur |
| B | Classés 500 à 899 points (<900 points) | 9h | 6€/joueur |
| C | Classés 500 à 1099 points (<1100 points) | 12h | 6€/joueur |
| D | Classés 500 à 1299 points (<1300 points) | 10h30 | 6€/joueur |
| E | Double 2200 pts max | 12h | 10€/équipe |
| F | Classés 500 à 1599 points (<1600 points) | 13h | 6€/joueur |
| G | Non licenciés/promo | 14h | 3€/joueur |
| H | Toutes catégories | 15h | 6€/joueur |
| I | Coupe Davis 3000 | 17h30 | 10€/équipe |

Pointage 30 minutes avant l’horaire du tableau

**Article 4 :** Les récompenses

Les 4 premiers joueurs seront récompensés pour chacun des tableaux. Si les tableaux ne contiennent pas suffisamment d’inscrits, la dotation pourra être revue à la baisse.

**Article 5 :** Les joueurs devront être en possession de leur licence 2016-2017 phase 1. Chaque joueur aura la possibilité de participer à 2 tableaux individuels + 1 Coupe Davis + le tableau double. Attention, un joueur ne peut s’inscrire à 2 tableaux commençant à la même heure.

**Article 6 :** Coût des engagements : Tableaux A, B, C, D, F, et H : **6€ / joueur**. Tableaux E et I : 10**€ / équipe**.

Tableau G : **3€ / joueur**.

**Article 7 :** Le règlement des engagements se fera sur place, au moment du pointage, dès votre arrivée.

**Article 8** : Les tableaux se joueront par poule de 3, 2 qualifiés par poule, puis élimination directe. Le dernier de chaque poule accèdera directement à un tableau consolante avec élimination directe. Le club se réserve un droit de modification en fonction du nombre de participants.

**Article 9 :** Tableau G non licenciés en 2015/2016, 2016/2017 et promo. Pour participer à ce tableau, les joueurs devront être en mesure de présenter un certificat médical en cas de besoin.

**Article 10:** Tableau I Coupe Davis

Rencontre disputée au meilleur des 5 parties, la première équipe à 3 victoires achève la partie:

1re partie : les 2 joueurs les mieux classés se rencontrent ; 2e partie : les 2 joueurs les moins bien classés se rencontrent ; 3e partie : le double. 4e partie : Le vainqueur de la 1re partie rencontre le moins bien classé de l’équipe adverse. 5e partie : Le vaincu de la 1re partie rencontre le moins bien classé de l’équipe adverse: ils seront à élimination directe.

**Article 11 :** Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches en 11 points. Après son élimination, chaque joueur devra arbitrer au moins un match. L’arbitre sera tenu de rapporter la fiche de partie à la table d’arbitrage après chaque partie.

**Article 12** : Les inscriptions devront parvenir au plus tard le **Jeudi 08 Septembre 2016** à:

Frédéric GAGNIER 06 80 31 13 55 ou à fred-claudiegagnier@orange.fr

**Article 13 :** La compétition se déroulera sans interruption. Une buvette et un point restauration seront mis en place tout au long de la journée. Pendant la compétition, il est formellement interdit de manger dans l’aire de jeu.

**Article 14 :** Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Le club des Pongistes du Vendômois décline toute responsabilité civile et pénale en cas de perte, vol, bris de matériel ou accident pouvant survenir lors du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et les trajets.

**Article 15 :** Le règlement appliqué est le règlement fédéral FFTT, la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu. Les balles seront fournies par les joueurs.

**Article 16 :** Le juge arbitre peut annuler un tableau si le nombre de joueurs inscrits est insuffisant.

**Article 17 :** Le juge arbitre du tournoi sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l’épreuve. Ses décisions seront sans appel.